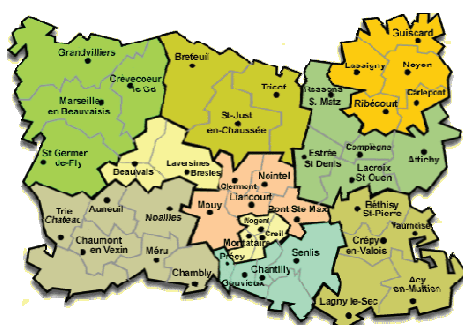




ENQUETES SUR LE SPORT ET LE HANDICAP DANS L'OISE

2011-2012



Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Oise
13, rue Biot - BP 10584 - 60005 Beauvais cedex

ENQUETE AUPRES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

I / PRESENTATION DE L'ENQUETE

Dates concernant l'enquête :

- 📅 Lancement le 20/01/2012,
- 📅 Fin le 28/02/2012.

Modalités d'envoi :

- 📧 Envoi d'un questionnaire par internet avec l'outil "Google docs",
- 📧 3 relances entre le 27/01/2012 et le 20/02/2012.

Quelques chiffres :

- 📊 588 associations ont reçu le questionnaire,
- 📊 284 y ont répondu,
- 📊 Soit un taux de réponse de 48 %,
- 📊 136 dossiers "Sport et Handicap dans l'Oise" ont été envoyés par mail à des associations l'ayant sollicité en fin de questionnaire (soit 48 % des associations ayant traité cette étude).

II / ANALYSE STATISTIQUES DES QUESTIONS

Question 1 : Connaissez-vous la Fédération Française Handisport ?

Nbr de réponses	284	
Réponses OUI	216	76 %
Réponses NON	68	24 %

Question 2 : Connaissez-vous la Fédération Française du Sport Adapté ?

Nbr de réponses	284	
Réponses OUI	108	38 %
Réponses NON	176	62 %

Question 3 : Avez-vous déjà été en relation avec le handisport ?

Nbr de réponses	284	
Réponses OUI	129	45 %
Réponses NON	155	55 %

Question 4 : Avez-vous déjà été en relation avec le sport adapté ?

Nbr de réponses	284	
Réponses OUI	77	27 %
Réponses NON	207	73 %

Question 5 : Connaissez-vous la MDPH ?

Nbr de réponses	284	
Réponses OUI	82	29 %
Réponses NON	202	71 %

Question 6 : Connaissez-vous les établissements spécialisés accueillant les PSH proches géographiquement de votre association ?

Nbr de réponses	284	
Réponses OUI	82	29 %
Réponses NON	202	71 %

Question 7 : Avez-vous déjà été en relation avec l'un d'entre eux ?

Nbr de réponses	284	
Réponses OUI	74	26 %
Réponses NON	210	74 %

Question 8 : Avez-vous entendu parler de la Loi du 11 février 2005 ?

Nbr de réponses	284	
Réponses OUI	58	20 %
Réponses NON	226	80 %

Question 9 : Savez-vous que des aides aux projets d'accueil des PSH sont possibles dans le cadre du Centre National pour le Développement du Sport ?

Nbr de réponses	284	
Réponses OUI	191	67 %
Réponses NON	93	33 %

Question 10 : Savez-vous que des aides au projet d'accueil des PSH sont possibles avec le soutien du Conseil Général de l'Oise ?

Nbr de réponses	284	
Réponses OUI	184	65 %
Réponses NON	100	35 %

Question 11 : Votre association accueille-t-elle des PSH pour la pratique sportive ?

Nbr de réponses	284	
Réponses OUI	84	30 %
Réponses NON	200	70 %

Question 12 : Si oui, cette pratique s'opère-t-elle dans le cadre d'une section qui leur est dédiée ?

Nbr de réponses	84	
Réponses OUI	38	45 %
Réponses NON	46	55 %

Question 13 : Si vous accueillez ou envisagez d'accueillir des PSH dans votre association, souhaitez-vous qu'elle soit répertoriée dans le Handiguide ?

Nbr de réponses	196	
Réponses OUI	124	63 %
Réponses NON	72	37 %

Question 14 : Etes-vous intéressés pour recevoir des informations sur le thème du handicap ?

Nbr de réponses	284	
Réponses OUI	204	72 %
Réponses NON	80	28 %



Question 15 : Si oui, sous quelle forme prioritairement ?	Réponses	Répartition	%
Réception par mail d'un document	204	139	68 %
Visite au sein de votre association par un spécialiste		38	19 %
Participation à une réunion de sensibilisation et d'information		27	13 %

Question 16 : Vous pensez que les difficultés d'accès à la pratique sportive des PSH au sein de votre association sont dues à :

Les associations pouvaient mettre en avant plusieurs motifs

- ⇒ Les % sont donc impossibles à analyser,
- ⇒ Les motifs sont donc présentés par ordre de choix,
- ⇒ Rappel : 283 associations se sont exprimées.

1	Problème de capacité à encadrer pédagogiquement les PSH ?	175 fois choisie
2	Problème de connaissance des attentes et des particularités des PSH ?	109 fois choisie
3	Problème du matériel spécifique et de son coût ?	105 fois choisie
4	Problème d'accessibilité à vos installations sportives ?	96 fois choisie
5	Problème de communication vers les PSH pour les informer de vos capacités d'accueil et de vos activités ?	88 fois choisie
6	Problème d'utilisation de créneaux d'installations sportives dont vous disposez ?	78 fois choisie

III / INTERPRETATIONS DES REponses

Suite à cette enquête, différents éléments apparaissent et permettent d'orienter des actions visant à favoriser le développement de la pratique sportive des PSH au sein des associations sportives valides du département.

Constat n°1 :

Le sport adapté est très méconnu (sa fédération, son fonctionnement, sa définition) à l'inverse du Handisport.

Constat n°2 :

Les éléments non liés directement au sport sont également méconnus (MDPH, établissements spécialisés, Loi du 11 février 2005).

Constat n°3 :

Des PSH sont accueillies au sein des associations sportives valides du département à hauteur de 30 % (Cf. Question 11). Il est difficile d'en tirer une conclusion particulière : est-ce intéressant, suffisant, insuffisant ? Une comparaison avec d'autres départements serait intéressante pour analyser ce taux.

Constat n°4 :

Il sera possible d'étoffer la base de données Handiguide de façon importante puisque 124 associations sont prêtes à s'y faire inscrire. Malgré tout, un paradoxe apparaît dans certaines réponses puisque 72 associations accueillant, ou envisageant de le faire, des PSH n'ont pas émis le souhait d'y apparaître. S'agit-il d'associations ayant mal compris ce qu'est le Handiguide ou ne souhaitant pas développer l'accueil des PSH (par faute de moyens humains, matériels ou financiers) ?

Constat n°5 :

En grande majorité, les associations sportives savent qu'elles peuvent s'appuyer sur le CNDS et le Conseil Général pour trouver des financements à leurs projets. Toutefois, elles ne savent pas forcément comment les utiliser puisque le bilan de la campagne CNDS 2011 a fait apparaître les chiffres suivants :

- ✚ Moins de 9 % des comités départementaux ont sollicité une aide pour un projet en lien avec le handicap,
- ✚ Moins de 3 % des associations agréées ont sollicité une aide pour un projet en lien avec le handicap.

Constat n°6 :

Afin de pouvoir développer la pratique sportive des PSH au sein des associations sportives valides, il semble important d'intervenir sur :

- ✚ La formation des éducateurs sportifs pour qu'ils puissent mieux appréhender l'encadrement pédagogique de ce public,
- ✚ La capacité à accueillir les PSH au sein des associations (pour les dirigeants et éducateurs) en connaissant les particularités des PSH,
- ✚ Les aides à l'acquisition de matériel spécifique.

ENQUETE AUPRES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

I / PRESENTATION DE L'ENQUETE

Dates concernant l'enquête :

- 🚧 Lancement le 08/02/2012,
- 🚧 Fin le 04/04/2012.

Modalités de préparation → Prises de contact avec :

- 🚧 Des établissements spécialisés,
- 🚧 Des associations d'usagers,
- 🚧 Des clubs sportifs.

Pour des questions de gestion de temps et de coûts, nous avons choisi de concentrer les activités liées aux entretiens autour de Beauvais.

Les premiers entretiens avec des établissements ont permis d'instaurer des échanges avec des personnes à qui il est proposé de nombreuses activités sportives. A partir de ce constat, nous avons pris l'option de nous focaliser sur des associations d'usagers non liées directement au sport afin de mieux identifier les freins pour l'accès à la pratique sportive.

Modalités de gestion des entretiens :

- 🚧 Entretiens en face à face avec la PSH et/ou un membre de sa famille,
- 🚧 Dépôt de questionnaires dans certaines structures pour qu'ils soient traités par les familles,
- 🚧 Envoi du questionnaire par mail à un correspondant d'une structure pour qu'ils soient ensuite acheminés vers les familles pour traitement.

Nous avons clôturé l'enquête le 04/04/2012 avec un total de **86** entretiens à analyser.

II / ANALYSE DES REPONSES

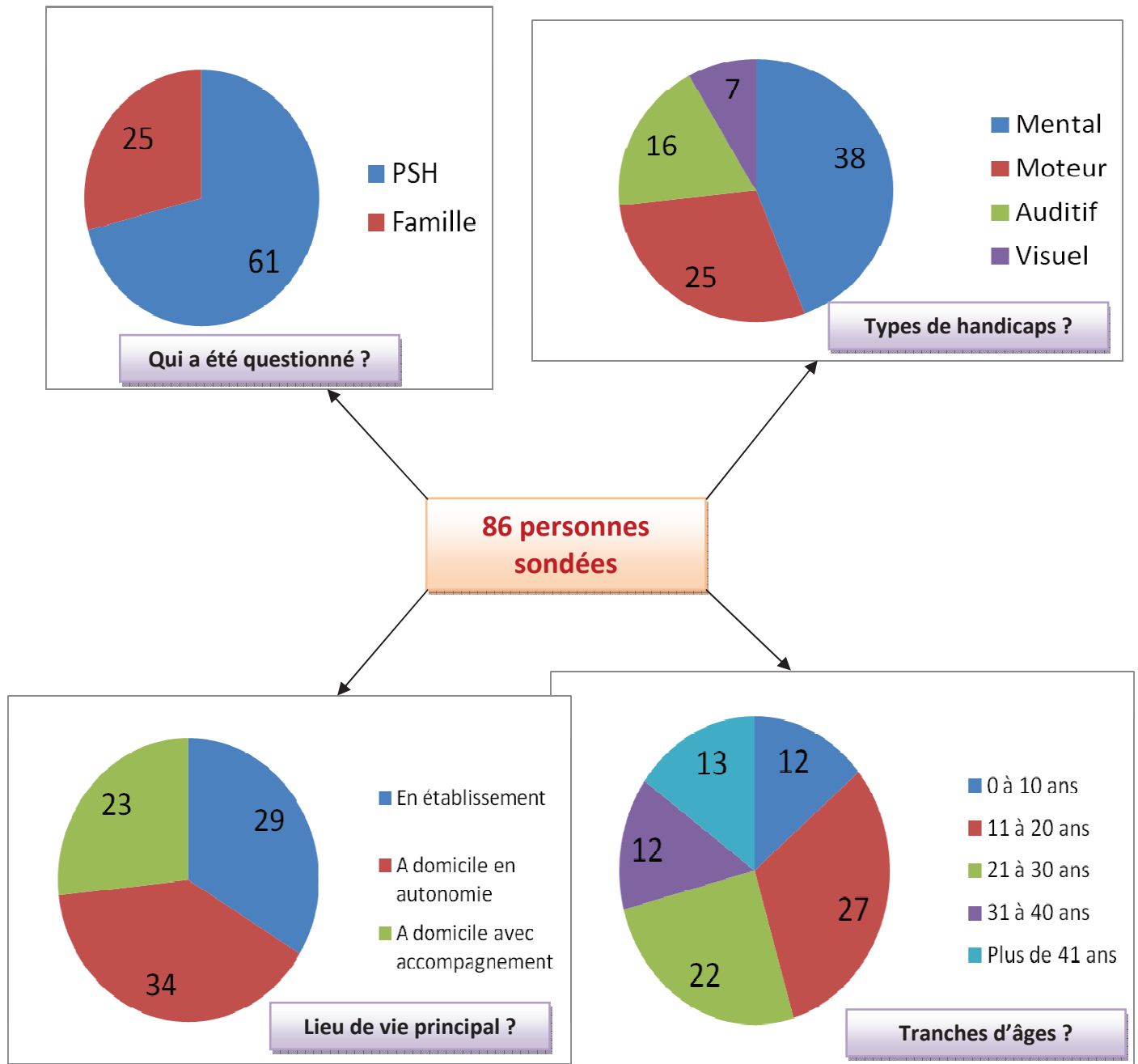
L'ensemble des questions se découpe en 4 grands points :

- 1 / La situation de la personne questionnée,
- 2 / Sa connaissance sur le monde du sport pour PSH et sa pratique sportive,
- 3 / Les problèmes de pratique sportive,
- 4 / Les souhaits en matière de pratique.

Les 86 personnes sondées n'ont pas répondu à l'ensemble des questions. En effet, pour ce qui concerne celles touchées par le handicap mental, différents motifs expliquent qu'il leur était impossible de répondre à certaines questions :

- 🚧 Difficultés de compréhension,
- 🚧 Impossibilité à se projeter dans l'avenir,
- 🚧 Difficultés d'accès à la parole.

1 / Thème 1 : La situation des personnes questionnées



Nous avons choisi de rencontrer une majorité de personnes concernées par le handicap mental car elles sont les plus nombreuses au sein de la population handicapée en France.

Nous avons également jugé opportun que la classe d'âge la plus questionnée soit celle des moins de 20 ans car c'est elle qui aura potentiellement le temps de pratique sportive le plus long.

2 / Thème 2 : La connaissance du monde sportif et la pratique sportive

5 questions étaient posées :

1 / Connaissez-vous le handisport ?

⇒ 55 réponses

OUI à 62%

NON à 38%

Commentaire : Le terme est majoritairement connu par les personnes interrogées mais fait souvent uniquement référence au sport en fauteuil roulant.

2 / Connaissez-vous le sport adapté ?

⇒ 49 réponses

OUI à 41%

NON à 59%

Commentaire : Le terme est méconnu (tout comme ce à quoi il fait référence). Il y a souvent compréhension de ce terme comme une activité physique adaptée (sport en fauteuil par exemple) mais pas comme l'activité physique qui concerne les personnes touchées par le handicap mental ou psychique.

3 / Pratiquez-vous une APS ?

⇒ 86 réponses

OUI à 62%

NON à 38%

Commentaire : Nous pensons que les 2 chiffres qui ressortent de ces entretiens ne reflètent pas complètement la réalité de pratique des PSH. Le % des PSH pratiquant une APS se retrouve essentiellement en établissement spécialisé. Ceci se vérifie avec la question n°4. De plus, d'après une enquête de l'UFOLEP, seulement 35% des PSH pratiquent une APS en France (et très peu - 6% - au sein d'un club).

4 / Si vous pratiquez une APS, dans quel contexte ?

⇒ 53 personnes ont répondu (et pouvaient proposer plusieurs réponses)

- ✓ 37 réponses pour "Au sein d'un établissement spécialisé"
- ✓ 0 réponse pour "Au sein d'une AS d'établissement"
- ✓ 25 réponses pour "Au sein d'un club valide"
- ✓ 7 réponses pour "Seul"

Commentaire : Les échanges avec les PSH ont révélé que celles qui ne sont pas en établissement spécialisé ont de grandes difficultés à pratiquer une APS. Pour celles qui y passent une partie de leur journée ou qui y sont en internat, la pratique sportive est plus aisée (surtout si la direction est sensible à cette activité et qu'elle fait le choix de prendre du personnel salarié à cet effet).

5 / Connaissez-vous une structure de pratique sportive proche de chez vous ?

⇒ 58 réponses

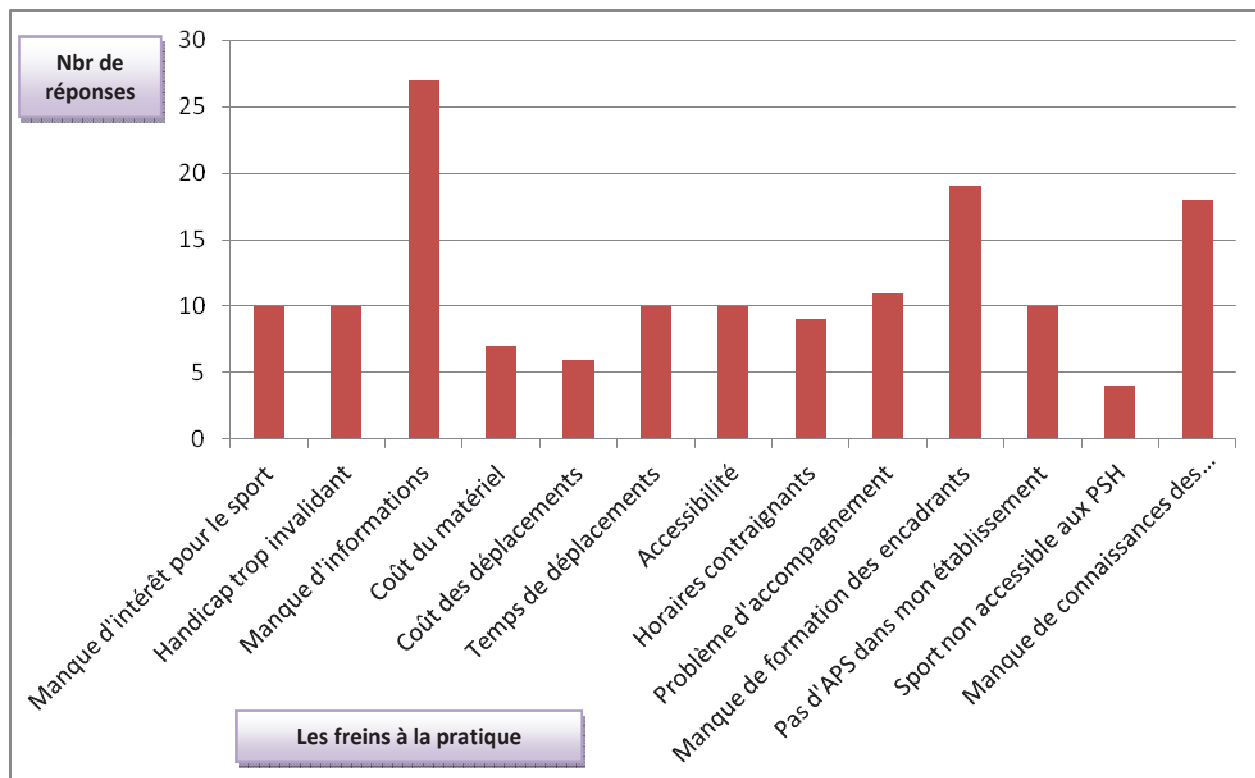
OUI à 40%

NON à 60%

Commentaire : La majorité de réponses négatives est à relier au manque de communication des associations sportives sur des éléments basiques comme : la nature des activités proposées, les lieux et horaires de pratique...

3 / Thème 3 : Les freins à la pratique sportive

Il s'agissait de la question clé du questionnaire. Les 58 personnes qui y ont répondu ont donc mis en avant les éléments suivants :



Les 3 principaux freins identifiés sont donc :

1 / Le manque d'information sur les possibilités de pratique

47% des personnes ont choisi cette réponse

Il est impératif que les clubs "valides" intéressés par l'accueil des PSH communiquent vers elles, les établissements spécialisés...

Outils : presse, journal des communes, affiches, site Handiguide, comités départementaux, régionaux et fédération

2 / Le problème du manque de formation de l'encadrement

33% des personnes ont choisi cette réponse

Il serait intéressant que :

- ✚ Les UFRSTAPS communiquent davantage sur la filière APA (Activités Physiques Adaptées),
- ✚ Les fédérations spécifiques communiquent davantage et augmentent les offres de formation aux diplômes d'encadrement des PSH (formation de proximité),
- ✚ Des relations plus fortes se mettent en place entre les fédérations spécifiques et valides pour faciliter les formations et pour sensibiliser davantage les éducateurs à l'encadrement des PSH lors des formations fédérales "traditionnelles"

3 / Le manque d'information sur les adaptations de pratique

31% des personnes ont choisi cette réponse

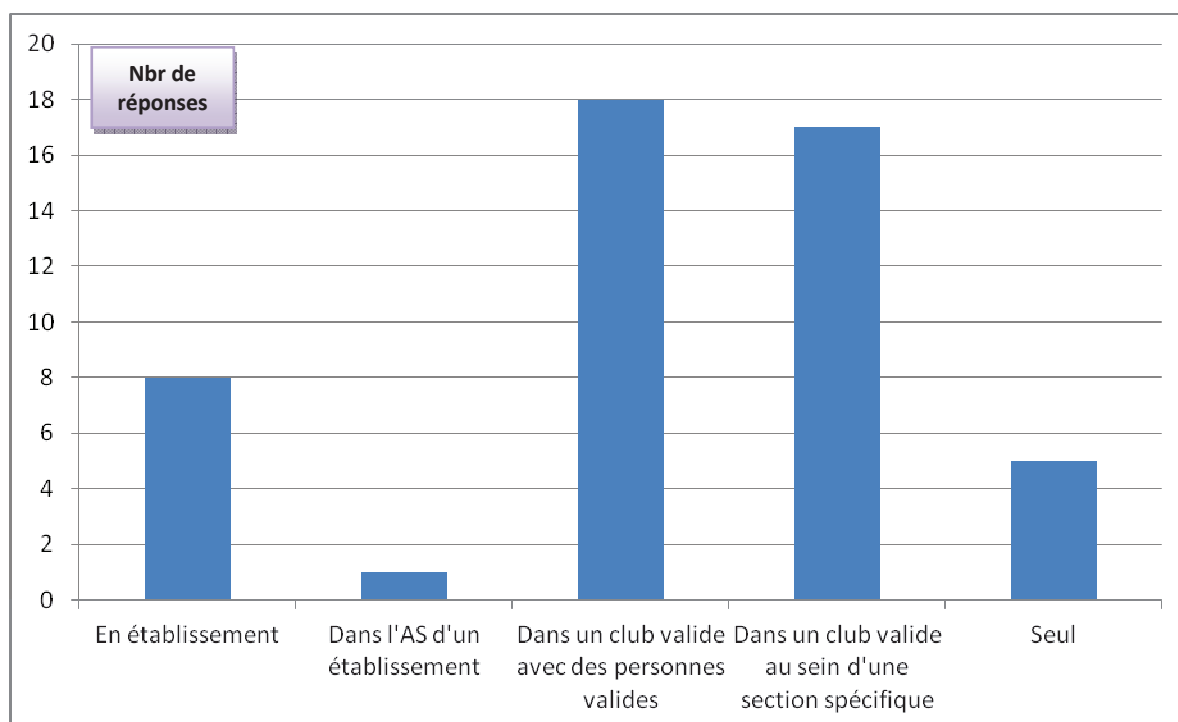
Il est impératif que les fédérations spécifiques fassent davantage connaître les activités adaptées tout en se rapprochant des fédérations spécifiques.

4 / Thème 4 : Les souhaits des PSH en matière de pratique sportive

L'intérêt majeur de cette question résidait dans le fait de savoir dans quel contexte les PSH souhaitent pratiquer une APS.

Présentation des réponses :

- ⇒ 35 personnes ont répondu (et pouvaient proposer plusieurs réponses)
 - ✓ 8 réponses pour "Au sein d'un établissement spécialisé",
 - ✓ 1 réponse pour "Au sein d'une AS d'établissement",
 - ✓ 18 réponses pour "Au sein d'un club valide avec des personnes valides",
 - ✓ 17 réponses pour "Dans une section spécifique d'un club valide",
 - ✓ 5 réponses pour "Seul"



Le diagramme révèle clairement la volonté de pratiquer au sein **d'un club valide**. Cependant, nous pouvons noter un partage quasi-équilibré entre la volonté d'une pratique avec des valides et avec des PSH.

III / BILAN

Cette enquête met donc en avant la nécessité de proposer des activités sportives aux PSH par le biais de l'accueil dans les clubs valides. En effet, ceux-ci présentent de nombreux avantages :

- 🏠 Créneaux de gymnases, de stades... qui leur sont déjà dédiés par les collectivités propriétaires des installations sportives,
- 🏠 Matériel,
- 🏠 Equipes de dirigeants et d'encadrants déjà en place,
- 🏠 ...

S'appuyer sur des structures existantes permet également d'éviter d'avoir à gérer les aspects administratifs liés à la création d'un nouveau club.

Malgré tout, il semble inévitable que :

- ✚ Les clubs valides développent leur savoir-faire en matière d'encadrement des PSH et développent le faire-savoir quant aux activités mises en place,
- ✚ L'ensemble du monde fédéral (valide et spécifique) œuvre de façon plus conjointe pour permettre d'améliorer l'accueil des PSH et créer ou faire connaître les offres de pratiques adaptées.

Pour conclure, il nous semble également important de faire comprendre à tous (PSH et responsables au sein des associations) qu'il faut :

- ✚ Mettre la personne handicapée en situation de confiance (vis-à-vis d'elle-même et de la structure qui l'accueille),
- ✚ Développer le sentiment de compétence (pour pratiquer et encadrer),
- ✚ Partir des capacités et non des incapacités.

Juillet 2012
DDCS de l'Oise